

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Cyanolit Activateur Spray

**UFI**

UFI: JD03-00NE-400E-SUE8

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées**

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC1

Adhésifs, produits d'étanchéité

**Utilisations déconseillées**

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse/Fournisseur**

Hoenle Eleco SAS

125 Avenue Louis Roche Z.A des Basses Noels

92238 GENNEVILLIERS Cedex

No. de téléphone 01.47.92.41.80

No. Fax 01.47.92.22.72

Adresse email de la eleco@hoenle-eleco.com

personne

responsable pour

cette FDS

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Orfila tel:01.45.42.59.59 For transportation:Emergency CONTACT (24-Hour-Number)GBK/Infotrac ID 115870 : (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (+1) 352 323 3500

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aerosol 1

H222

H229

Skin Irrit. 2

H315

Carc. 1B

H350

STOT SE 3

H336

Aquatic Chronic 2

H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger \*\*\***

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger \*\*\***

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence \*\*\***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261.9	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient \*\*\* Heptan; N,N-dimethyl-p-toluidine

**Informations complémentaires****Autres informations complémentaires \*\*\***

Réservée aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Naphtha (petroleum), hydrotreated light (benzene <1%)**

No. CAS	64742-49-0
No. EINECS	265-151-9
Concentration	>= 25 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Asp. Tox. 1 H304

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent H, P, 4

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent H, P

**Heptan**

No. CAS 142-82-5  
 No. EINECS 205-563-8  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457603-38  
 Concentration  $\geq 20 < 25$  %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Aquatic Acute 1 H400  
 Asp. Tox. 1 H304  
 Aquatic Chronic 1 H410  
 STOT SE 3 H336  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Flam. Liq. 2 H225

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C, 4

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

**2,6-Di-tert-butyl-p-kresol**

No. CAS 128-37-0  
 No. EINECS 204-881-4  
 Numéro d'enregistrement 01-2119555270-46  
 Concentration  $\geq 0,25 < 1$  %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Aquatic Acute 1 H400  
 Aquatic Chronic 1 H410

**N,N-dimethyl-p-toluidine**

No. CAS 99-97-8  
 No. EINECS 202-805-4  
 Numéro d'enregistrement 01-2119937766-23  
 Concentration  $\geq 0,1 < 1$  %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 4 H332  
 Acute Tox. 3 H311  
 Acute Tox. 3 H301  
 STOT RE 2 H373  
 Aquatic Chronic 3 H412  
 Carc. 1B H350  
 Repr. 2 H361f

Voies respiratoires

cATpE orale 100 mg/kg  
 cATpE dermale 300 mg/kg

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

**Autres ingrédients****Gaz de pétrole liquéfiés; Gaz de pétrole (<0,1% butadiene)**

No. CAS 68476-85-7  
 No. EINECS 270-704-2  
 Concentration  $\geq 25 < 50$  %

[3]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

Flam. Gas 1 H220  
Press. Gas

Annotations additionnelles:

DSD

Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent H, K, S

CLP

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent K, S, U

**Notent**

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin.

#### **Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation! Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Observer les précautions indiquées sur TDS.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Préparation de colle

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Heptan**

Valeur	2085	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
--------	------	-------------------	-----	--------

**Heptan**

Valeur	1668	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
--------	------	-------------------	-----	--------

Valeur limite à courte terme	2085	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
------------------------------	------	-------------------	-----	--------

**2,6-Di-tert-butyl-p-kresol**

Valeur	10	mg/m <sup>3</sup>		
--------	----	-------------------	--	--

**Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Protection respiratoire - Note**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

**Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant &gt;= 0,4 mm

Temps de pénétration &gt; 480 min

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière Aérosol

Couleur incolore

Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Remarque non déterminé

**inflammabilité**

évaluation non déterminé

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**

Remarque non déterminé

**Point d'éclair**

Valeur -40 °C

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**valeur pH**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque Non applicable

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité et/ou densité relative**

Remarque non déterminé

**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**sensibilisation**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Mutagénicité**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**Cancérogénicité**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Indications générales**

non déterminé

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### **12.7. Autres effets néfastes**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

08 04 09\*

déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### **Emballages contaminés**

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025




remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee</b>	<b>Transport aérien</b>
Code de restrictions en tunnels	D		
EmS		F-D, S-U	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2	2.1	2.1
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-		

### **Information pour tous les modes de transport**

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

### **Autres informations**

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **COV**

COV (CE) 20 %

#### **Autres informations**

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### **Autres informations**

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.  
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.  
Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aerosol 1	H222	basé sur des données de test
	H229	
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Carc. 1B	H350	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

### **mentions de danger H-de la rubrique 2/3**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 2/3**

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aerosol 1	Aérosol, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT

Nom commercial : Cyanolit Activateur Spray

Version : 10 / FR

Date de révision: 18.11.2025

remplace la version : 9 / FR

Date d'impression 01.12.2025

un., Catégorie 3

**Service établissant fiche de données de sécurité**

Department product safety

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux exigences suivantes : Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008.